

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (5) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Norbert ISERN
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : olivier DELMAS

DELIBERATION D2025-39 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – FONDS LOCAUX – SUBVENTION CAF - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault soutient financièrement le fonctionnement de certains projets.

Le « *fonds publics et territoires* » (Fpt) maintenant nommé « *Fonds Locaux* » contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

Pour l'enfance/jeunesse, elle finance :

- les projets visant à soutenir l'engagement et l'autonomie des jeunes,
- les projets visant à faciliter l'éveil citoyen, artistique, culturel scientifique et écologique,
- les projets visant à soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

Dans le cadre de ce financement, une demande de subvention a été effectuée pour le projet de jardin pédagogique « Cournon des Sources ».

L'axe «projets visant à faciliter l'éveil écologique » rentre dans nos actions mises en place sur ce jardin pédagogique.

La subvention demandée s'élève à 8 000€.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la demande de subvention à la CAF par la commune de Cournonterral (modalités d'attribution de subventions - année 2025), annexée à la présente délibération ;

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

